



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection pédagogique
de l'enseignement du second degré**

VR/IP2/1A
n° 3211/2026-002
Affaire suivie par :
Isabelle AMIOT
Coordonnatrice de l'inspection pédagogique
Tél : (+687) 26 62 66
Mél : Isabelle.Amiot@ac-noumea.nc

Nouméa, le 9 février 2026

Le collège des inspectrices et des inspecteurs

À

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Mesdames et Messieurs
les enseignants, les psychologues de l'Éducation
nationale et les CPE

s/c Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs d'établissements publics et privés

Objet : préambule commun à l'ensemble des lettres de rentrée 2026

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

En ce début de nouvelle année scolaire nous vous adressons tous nos meilleurs vœux d'épanouissement professionnel et personnel.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues entrant dans le métier et dans l'académie.

En 2026, l'École continue à jouer un rôle central dans la construction d'un avenir commun, en offrant à chaque élève les moyens de réussir.

Placé sous l'autorité du vice-recteur, le collège des inspectrices et des inspecteurs apporte son savoir-faire, son expertise, son engagement et inscrit son action d'accompagnement au regard des orientations et des priorités pédagogiques et éducatives académiques :

- ✓ **garantir la réussite pour tous, notamment pour les élèves en situation de handicap,**
- ✓ **assurer la maîtrise des fondamentaux,**
- ✓ **prévenir l'illettrisme et l'innumérisme,**
- ✓ **promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons,**
- ✓ **améliorer la santé scolaire,**
- ✓ **et lutter activement contre le décrochage.**

La lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes ainsi que la lutte contre le décrochage scolaire restent l'affaire de l'ensemble de la communauté éducative.

En effet, le harcèlement scolaire et le décrochage scolaire sont deux phénomènes étroitement liés qui affectent gravement le bien-être des élèves et leur réussite scolaire. Le harcèlement peut mener à un désengagement scolaire, tandis que l'isolement et l'exclusion sociale dus au décrochage peuvent être exacerbés par le harcèlement. L'enjeu pour les établissements est donc double : il s'agit non seulement de lutter contre la violence, qu'elle soit physique, psychologique ou numérique, mais aussi de prévenir l'échec scolaire et de promouvoir un environnement éducatif inclusif et respectueux.

La lutte contre le harcèlement scolaire et le décrochage scolaire nécessite une mobilisation collective. Cela implique une action coordonnée des établissements scolaires, des familles et des élèves eux-mêmes. En créant un environnement scolaire bienveillant, inclusif et respectueux, nous pouvons offrir à chaque élève les chances de s'épanouir et de réussir, quelle que soit sa situation sociale ou personnelle. Il est essentiel de comprendre que la prévention du harcèlement et le soutien au parcours scolaire ne sont pas seulement des impératifs éducatifs, mais des enjeux de société pour garantir un avenir équitable et solidaire pour tous nos élèves.

L'égalité filles-garçons reste une priorité de notre action éducative. Dans un monde où les stéréotypes de genre persistent, l'école doit être un lieu où les élèves, qu'ils soient filles ou garçons, peuvent s'épanouir pleinement sans être contraints par des préjugés. Vous avez un rôle clé dans la mise en place de projets et d'initiatives qui favorisent cette égalité, que ce soit dans le cadre des choix d'orientation, des pratiques pédagogiques ou des activités proposées aux élèves.

La mise en œuvre du programme EVARS de la sixième à la terminale, vise à promouvoir des relations respectueuses et l'égalité de considération et de dignité entre les femmes et les hommes. Il contribue à la prévention du harcèlement, à la lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence, dont les violences sexistes et sexuelles. Il est important de continuer à sensibiliser les élèves aux enjeux de l'égalité de genre, à déconstruire les stéréotypes et à valoriser les parcours et les réussites de chacun. Votre engagement aux côtés des personnels d'éducation, des personnels de santé et des partenaires extérieurs, contribuera pleinement à l'épanouissement et au bien-être au sein de la communauté éducative.

À la rentrée 2026, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie poursuit et consolide son action prioritaire : renforcer la maîtrise des fondamentaux sur le cycle 3, en articulation étroite entre premier degré et collège. Cette politique se traduit par des actions concrètes portant sur la lecture, la numération, la maîtrise de la langue, ainsi que sur la prévention de l'illettrisme et de l'innomérisme, avec une attention particulière aux territoires identifiés comme prioritaires (Maré, Yaté, Hienghène, Houaïlou, Canala, Ouégoa).

À compter de cette session 2026, de nouvelles modalités d'attribution du Diplôme national du brevet (DNB) sont mises en œuvre. Le diplôme est délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20 (fin du système de notation sur 800 points). La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Un nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors). Les nouvelles modalités d'attribution du DNB invitent à harmoniser en équipe les éléments d'évaluation qui seront pris en compte dans la note du contrôle continu.

En Nouvelle-Calédonie comme partout ailleurs, le numérique fait désormais partie intégrante de notre environnement éducatif et social. Nos élèves grandissent dans un monde où les outils numériques occupent une place prépondérante. Si ces technologies peuvent contribuer utilement aux apprentissages et à l'acquisition de compétences essentielles, leur usage doit être encadré, mesuré et pensé dans une perspective éducative globale. C'est dans cet esprit que le vice-rectorat, direction générale des enseignements de Nouvelle-Calédonie s'inscrit pleinement dans la politique nationale du numérique éducatif, telle que définie par la circulaire ministérielle du 10 juillet 2025 « Promouvoir un numérique raisonné à l'École ». Cette démarche vise à construire un environnement numérique sécurisé, adapté et protecteur pour l'ensemble de la communauté éducative.

L'académie de Nouvelle-Calédonie inscrit le numérique et l'intelligence artificielle au cœur de son projet éducatif comme des moyens au service des apprentissages et de l'épanouissement des élèves. Au-delà de la maîtrise technique, il s'agit de former une véritable citoyenneté numérique par un usage éclairé, équilibré et véritablement éducatif de ces technologies. C'est dans cette perspective que se construit, jour après jour, une école numérique responsable et bienveillante pour tous nos élèves.

Votre expertise est attendue dans la mise en œuvre des programmes et dans le regard complémentaire que vous apportez pour le suivi et l'accompagnement de chacun de vos élèves. La formation continue est indispensable pour consolider vos acquis et assurer une montée en compétences dans les champs disciplinaires mais aussi transversaux. Ces temps de formation doivent préserver le temps de cours auquel les élèves ont droit.

Les lettres de rentrée 2026 de chaque discipline sont accessibles sur le site du vice-rectorat via le lien suivant : <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article8078>

Avec nos équipes et tous les chargés de mission, nous serons mobilisés pour vous accompagner au mieux dans la réussite des élèves. Nous sommes à vos côtés pour vous aider à remplir les missions qui sont les vôtres, au bénéfice de la réussite des élèves de la Nouvelle-Calédonie.

Nous vous souhaitons, chères et chers collègues, une excellente année scolaire 2026.

Le collège des inspectrices et des inspecteurs pédagogiques